

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la rénovation de la toiture de l'Église St Jean-Baptiste de la commune d'Aiguilles.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Église St Jean-Baptiste d'Aiguilles » et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros ; je bénéficie d'une économie d'impôts pour l'année 201.....

Pour les particuliers : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. **Ex : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt**, ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000 €). **Ex : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. **Ex : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

l'impôt sur le revenu l'impôt de solidarité sur la fortune l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

EMAIL :

SIGNATURE :

►►► Vous pouvez également faire un don en ligne pour ce projet (paiement sécurisé) sur le site de la Fondation du Patrimoine en tapant l'adresse suivante : www.fondation-patrimoine.org/15543



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous aurez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Coupon à renvoyer à :

Mairie d'Aiguilles

Place Jean Léa - 05470 Aiguilles

Tél. : 04.92.46.70.17 - E-mail : infos@mairie-aiguilles.com

Site : www.paca.fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU PATRIMOINE

Le Conseil Général des Hautes-Alpes soutient la Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine.



FONDATION



DU PATRIMOINE

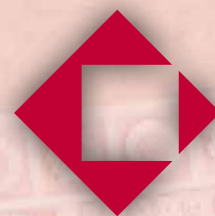
**SOYONS ACTEURS
DE LA SAUVEGARDE
DE NOTRE PATRIMOINE**



Église St Jean-Baptiste
05470 - Commune d'Aiguilles



FONDATION DU PATRIMOINE



Rénovation de la toiture de l'Église S^t Jean-Baptiste

Construite au Moyen-Âge l'église paroissiale d'Aiguilles, le cimetière et le presbytère, ont été emportés, par une crue du torrent du Lombard le 24 juin 1431. Reconstituée en 1433 à l'emplacement actuel où se trouvait une petite chapelle dédiée à S^t Jean-Baptiste, en bas du coteau de la Condamine elle domine Aiguilles, et ne craint plus les inondations, mais elle a souffert pendant les guerres de religion, et subi deux incendies.

Entièrement rebâtie au XVII^{ème} siècle, elle a été maintes fois remaniée, (le clocher date de 1620) le chœur a été inversé, et se trouve maintenant orienté à l'Ouest. À la nef centrale ont été ajoutées deux chapelles latérales lui donnant la forme d'une croix latine. Plus tard encore, elle a été agrandie en prolongeant les deux chapelles par des nefs latérales (de 3 arceaux au Sud et de 4 au nord). En 1856, l'abbé Gignoux, étant curé d'Aiguilles, les deux nefs latérales ont été ramenées à des dimensions semblables en longueur, et les décors réalisés.

Nous avons aujourd'hui un ensemble exceptionnel du XIX^{ème}, avec un décor stucqué de la voûte couverte de rosaces, les vitraux, les lustres, les candélabres, les statues, le chemin de croix, l'autel et la chaire, ont été offerts par les habitants du village. L'immense tapis devant l'autel a été brodé par les dames du village. Le plancher et le carrelage des nefs latérales ont été refaits en 1927. Accolée à l'église, la Chapelle dite des Pénitents est utilisée en hiver.

Aujourd'hui la toiture avec des tôles rouillées est percée, les infiltrations commencent à ronger la charpente, et détruisent certaines rosaces en stuc qui tombent. Les piliers se fendent, les autels se délitent, les murs se lézardent, des travaux de réhabilitation et de rénovation sont urgents et indispensables pour sauver ce qui peut encore l'être.

Dans notre village, où les habitants sont attachés à leur église qui est le témoignage vivant de leur histoire, il nous appartient, tous ensemble de la rénover pour éviter une détérioration qui va en s'accroissant chaque année.

POUR ARRÊTER LA DÉGRADATION, LA MISE HORS D'EAU AVEC LA RÉFECTION ET LA PROLONGATION DE LA TOITURE, QUI PROTÈGE LE CÔTÉ AMONT DE L'ÉGLISE. POSE DE GOUTTIÈRES, CHANGEMENT DES TÔLES ET COUVERTURE DE L'ENSEMBLE EN BARDEAUX DE MÊLÈZE.